



Ce document est un document interne et confidentiel à la Fédération Camarilla Française

Merci de ne pas le divulguer, ni de la placer dans un endroit accessible au public sans autorisation du Bureau

Bon jeu à vous

Contenu de ce document

Charte d'utilisation du forum	1
1. Avant-propos	1
2. Définitions	1
3. Charte	1
3.1. Introduction	1
3.2. Sections Hors-Jeu	1
3.3. Sections En-Jeu	2
3.4. Sections Publiques	2
3.5. Sections Privées	2
3.6. Outils de communication synchrones	2
4. La modération des forums	2
4.1. Introduction	2
4.2. Équipe de modération	2
4.3. Forum privé	3
4.4. Droits sur les forums	3
4.5. Mise en lecture seule temporaire et bannissement	3
4.6. Echelonnage	3
4.7. Recours	3
5. Application	4

Charte d'utilisation du forum

(validée en mai 2020)

1. Avant-propos

Cette charte a pour objet de fixer les comportements attendus des membres affiliés enregistrés sur le forum de la Fédération Camarilla Française.

Le respect de cette charte est de la responsabilité de tout un chacun et une équipe de modération nommée par le Bureau de la Fédération est en charge d'y veiller.

Cette charte n'a pas pour objet de définir chaque orientation, mais de tirer les grandes lignes d'une communication cordiale bénéfique à tous. L'équipe de modération pourra statuer de points n'étant pas explicitement cités ici, mais, qui nuiraient aux échanges.

Chaque Membre Affilié est responsable de ces propos et doit veiller à respecter la Netiquette (cf.: [lien vers doc en cours](#))

2. Définitions

- *Section* : Partie du forum regroupant différentes activités et aspects de la fédération
- *Section Privée* : partie du forum où seuls certains membres ont accès selon certains critères
- *Section Publique* : partie du forum où tous les membres ont accès, qu'ils possèdent un compte utilisateur ou non
- *Hors-jeu* : Tout ce qui n'est pas dans le jeu, et relève de la « vraie vie »
- *En Jeu* : Tout ce qui est dans la fiction, dans la diégèse, dans l'imaginaire, dans lequel les joueurs interviennent via leurs personnages
- *Comportement inappropriés* : insulte, injure, diffamation, propagation de fausses nouvelles, calomnies, de manière directe ou par évocation.
- *Sanctions graves* : Mise en lecture seule temporaire et bannissement.

3. Charte

3.1. Introduction

Le forum de la Fédération de Camarilla Française comprend tout espace de dialogue et d'échange que la Fédération met à disposition de ses Membres affiliés, et que son site met à disposition de ses utilisateurs.

3.2. Sections Hors-Jeu

Les sections dites hors-jeu, qu'elles soient publiques ou non, servent à un échange cordial entre les membres. Des sujets peuvent être débattus, des avis énoncés et même si ceux-ci sont diamétralement différents, tous ont droit de s'exprimer, dans la limite de la législation.

Les échanges doivent donc être cordiaux et s'attacher à ne pas s'en prendre aux autres, mais à leurs arguments, s'il y a lieu, par une contre-argumentation adéquate. Les provocations, insultes, accusations gratuites et autres comportements inappropriés pourront faire l'objet d'une modération, selon la libre appréciation du modérateur.

3.3. Sections En-Jeu

Dans les sections En-Jeu ce ne sont plus les membres affiliés, mais leurs personnages qui s'expriment. Un personnage peut être en opposition avec d'autres et s'en prendre directement à eux.

En cas de situation particulièrement houleuse en-jeu, un membre affilié ne doit pas hésiter à envoyer un message à son opposant pour lui signifier qu'il s'agit bien de propos en jeu et qu'il n'y a aucune tension hors-jeu. De la même façon, s'il se sent agressé, il doit le faire savoir à son interlocuteur.

Il est vivement conseillé de publier un avertissement (disclaimer, trigger-alert, ou tout autre forme de prévenance) avant de poster un message En-Jeu susceptible de heurter.

Pour finir, n'oubliez pas que ce qui se passe en-Jeu reste du domaine du en-Jeu. Toutefois, le jeu reste soumis aux lois françaises, notamment en matière de liberté d'expression. Nul ne peut se retrancher derrière la fiction portée par le forum En-jeu pour promouvoir, accomplir ou encourager des infractions dans la vie réelle. La liberté d'expression n'est pas absolue.

3.4. Sections Publiques

Tout un chacun peut échanger dans les espaces de communication publique, en respectant le fonctionnement, et dans la limite du cadre en jeu ou hors-jeu déjà défini.

3.5. Sections Privées

Seuls certains membres ont accès aux sections privées selon certains critères (clan, coterie pour le En-Jeu, rôles dans la fédération pour le Hors-Jeu). Les propos restent à la discrétion des membres y ayant accès. Toutes les règles du forum s'y appliquent.

Pour la partie Hors-Jeu seul l'auteur d'un sujet peut décider de déplacer l'échange sur une section publique.

3.6. Outils de communication synchrones

Ces outils permettent la communication instantanée entre les Membres Affiliés, complètement Hors-Jeu. L'accès y est libre et tous peuvent y participer. Rien de ce qui se passe En-Jeu ne doit être fait par l'intermédiaire de cette Shoutbox, et rien qui ne relève des sections privées ne doit y être discuté également.

La même cordialité est attendue des participants.

4. La modération des forums

4.1. Introduction

L'équipe de modération veille à la bonne tenue de la présente charte ainsi qu'au respect d'un certain savoir-vivre dans les échanges entre membres affiliés. Elle dispose de certains outils afin de l'aider dans cette tâche.

4.2. Équipe de modération

Si l'Assemblée générale ne pourvoit pas le poste, le Président de la FCF nomme le responsable de

l'équipe Modération. Son mandat est d'un an. Avant l'expiration de son mandat, il peut être révoqué sur simple décision du Conseil d'administration. Ce dernier nomme ensuite ses collaborateurs parmi les Membres Affiliés dont la liste est disponible dans l'onglet « structure » du site de la FcF.

En cas de conflit d'intérêts, un modérateur demandera à l'équipe de modération de prendre son relais sur un sujet. Le Bureau peut également demander à un membre de l'équipe de modération de se déporter d'un sujet. En ce cas, le chef de l'équipe de modération désigne un nouveau responsable.

4.3. Forum privé

L'équipe de modération dispose d'une partie privée où ses membres peuvent échanger au sujet de la modération comme d'un sujet en particulier.

4.4. Droits sur les forums

L'équipe de modération dispose de droits accrus sur les forums, lui permettant : de supprimer des sujets, de les déplacer, de les éditer ou de les verrouiller.

Comme responsable légal des échanges sur le forum, le Président de la FCF dispose des mêmes droits que tout modérateur.

4.5. Mise en lecture seule temporaire et bannissement

L'équipe de modération dispose de droits permettant de mettre un membre en lecture seule pendant une période ou de le bannir. Le Chef de l'équipe de modération doit pour cela mener le débat dans la section ad hoc du forum avec l'équipe de modération avant d'appliquer la sanction.

4.6. Echelonnage

L'équipe de modération échelonne sa réponse aux problèmes (sauf demande expresse du Bureau de la Fédération) graduellement :

- *Avertissement privé ou public* : la modération avertit les membres qu'elle surveille une activité s'approchant des interdits.
- *Nettoyage* : la modération procède à la suppression partielle ou complète de post, en avertissant l'utilisateur du pourquoi. Par ailleurs, l'ensemble des messages est sauvegardé avant leur suppression.
- *Verrouillage* : si un sujet dérape trop, la modération peut choisir de le verrouiller temporairement ou définitivement
- *Bannissement / Mise en lecture seule* : la modération discute puis procède à la sanction des membres ayant été acteurs. Elle peut appliquer de façon conservatoire l'une de ces solutions si un membre vient à briser la présente charte de façon répétée, sans prendre en compte les avertissements. Tout bannissement définitif ne peut procéder que d'une sanction disciplinaire établie au terme de la procédure adéquate.
- *Compte modéré* : après consultation du Président de la Fédération, l'équipe place l'ensemble des comptes de l'utilisateur en « modéré » ; cela aura pour effet que tous les messages qu'il postera devront être validés manuellement par la modération avant d'être visibles.

4.7. Recours

Si un membre se voit visé par l'une des procédures décrites dans l'article 4.6 de la présente Charte, il peut faire recours auprès du Correspondant Fédéral de son association, qui lui-même adressera la

plainte au Bureau fédéral ou au Conseil d'Administration. Ceux ci, après consultation des équipes concernées, jugeront ou non de la recevabilité de la plainte et des suites à y donner.

5. Application

Sous la supervision du Conseil d'Administration, l'équipe de modération veille au respect de la présente Charte.